

TARIFS

des prestations de maintien à domicile applicables au 1^{er} janvier 2021

Il n'y a pas de frais d'adhésion, de gestion, ni de résiliation.

Prestations	TARIF	
	SANS PRISE EN CHARGE	AVEC PRISE EN CHARGE
Aide à domicile	21,10 €/H	<p>Barème selon revenus : Avec une prise en charge CNAV De 2,11 €/H à 15,82 €/H</p> <p>Avec prise en charge APA : Tarif de base 20,20 €/H</p>
Repas livrés à domicile	<p>Tarif maximal du repas</p> <p>7,85 € le déjeuner 2,79 € le dîner 3,07 € le portage</p>	<p>Barème selon revenus : De 1,94 à 7,85€ le déjeuner De 0,77 à 2,79€ le dîner De 0,58 € à 3,07 € le portage</p>
Télé - assistance	<p>Tarif au 01/09/20</p> <p>3,56 € ou 6.17 €/mois (selon l'appareil)</p> <p>Soit 10,68 € ou 18.51 €/trimestre pour les personnes imposables</p>	<p>Gratuité</p> <p>pour les personnes non imposables</p>

Un devis est établi gratuitement pour toute prestation supérieure ou égale à 100 € par mois.

Il est possible de bénéficier d'une réduction d'impôt égale à 50% des dépenses, dans la limite d'un plafond révisable chaque année. Les conditions peuvent changer : renseignez-vous auprès de votre centre d'impôts.

Une facturation mensuelle (trimestrielle pour la téléassistance) et une attestation fiscale annuelle sont adressées aux bénéficiaires.